

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L'EST LYONNAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2024-12-19

**Autorisation de Programme/Crédits de
Paiement (AP/CP) - Travaux de voirie
2024 - 2026 sur la commune de Genas –
Modification**

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais s'est réuni à Colombier Saugnieu, Salle Etoile du Nord, sous la présidence de Monsieur Daniel Valéro.

Date de la convocation : le 11 décembre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents (34) :

M. Athenol, Mmes Auquier, Bergame, M. Bousquet, Mmes Callamard, Carretti, Chabert, M. Champeau, Mmes Di Murro, Duboisset, M. Dubuis, Mmes Fadeau, Farine, Fioroni, Gautheron, MM. Giroud, Humbert, Ibanez, Jourdain, Mmes Jurkiewicz, Liatard, MM. Marmonier, Mathon, Mecheri, Mercier, Mmes Monin, Notin, Nicolier, Pinton, Reype-Allarousse, M. Ruz, Mme Santesteban, MM. Valéro et Villard.

Absents/excusés (6) : MM. Chevalier, Collet, Mme Deliance, MM. Fiorini, Laurent et Lièvre.

Pouvoirs (4) :

M. Chevalier donne pouvoir à M. Dubuis.

M. Collet donne pouvoir à M. Champeau.

Mme Deliance donne pouvoir à Mme Callamard.

M. Fiorini donne pouvoir à Mme Fioroni.

M. Lièvre donne pouvoir à M. Valéro.

Secrétaire de séance : Mme Reype-Allarousse.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2024-10-09, le Conseil communautaire a voté l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement (AP/CP) relative aux travaux d'aménagements de voiries 2024/2026 sur la commune de Genas comme suit :

Libellé de l'AP/CP	Montant TTC	Crédit de paiement TTC 2024	Crédit de paiement TTC 2025	Crédit de paiement TTC 2026
Travaux de voiries : commune de Genas 2024-2026	7 845 726 €	2 074 251 €	3 630 000 €	2 141 475 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L'EST LYONNAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2024-12-19

**Autorisation de Programme/Crédits de
Paiement (AP/CP) - Travaux de voirie
2024 - 2026 sur la commune de Genas –
Modification**

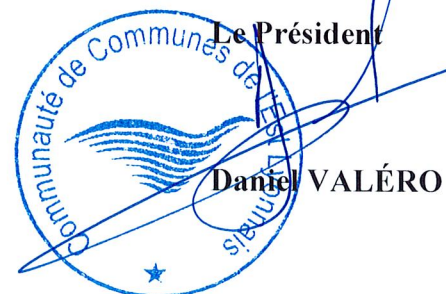
Par ailleurs il a été précisé que les crédits budgétaires correspondants sont identifiés sur le chapitre-opération n°233 - voiries - commune de Genas . Or les aménagements concernant la route de Lyon seront exécutés en partie sur le domaine public routier départemental. Il convient par conséquent d'imputer cette partie de travaux sur le compte - chapitre n°458141 - Opérations sous mandats - route de Lyon Genas RD 29 - créé à cet effet.

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L.2311-3 relatif aux AP/CP ;
Vu l'arrêté préfectoral n°93-3280 du 29 décembre 1993 portant création de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais ;
Vu l'arrêté préfectoral n°69-2019-06-26-003 du 26 juin 2019 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais ;
Vu la délibération communautaire n°2024-10-09 du 9 octobre 2024.

Au regard des éléments exposés ci-dessus et après avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **PRECISE** que les crédits correspondants à l'AP/CP, relative aux travaux d'aménagements de voiries 2024/2026 sur la commune de Genas, adoptée par délibération n°2024-10-09 du 9 octobre 2024 sont prévus aux chapitres/opérations n°233 et 458141 à compter du budget 2024.

Le Président
Daniel VALÉRO



*Délibération adoptée à l'unanimité.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME*

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif. Il peut être saisi par le biais du site Internet www.telerecours.fr